

Prime d'activité revalorisée : en rien une hausse de salaire !

INFO MILITANTE Publié mardi 10 mars 2026 par [Valérie Forgeront](#), L'inFO militante



Prévue par la loi de finances pour 2026, la revalorisation de la prime d'activité aura lieu au 1^{er} avril. Trois millions de ménages seraient concernés par une hausse de 50 euros en moyenne par mois de cette prime. Alors que depuis 2019 les dépenses publiques pour cette prestation – de neuf à près de onze milliards d'euros par an – affichent un taux de croissance annuel moyen de 2,7 %, la revalorisation induira un surcoût pour l'État de 700 millions d'euros. La prime, qui est non imposable et calculée sur la base de la composition du foyer et de ses ressources (avec un plafond de 1,5 Smic temps plein pour une personne seule), vise, selon le gouvernement, à « compléter les revenus », et à « améliorer le niveau de vie » des travailleurs modestes (dès 18 ans, salariés ou indépendants).

57 % de femmes

La prime d'activité (non prise en compte dans le calcul de la retraite ou du chômage) concernait en 2025 plus de 4,5 millions d'allocataires et, plus largement, couvrait près de 9 millions de personnes. Selon le ministère du Travail, en 2023, 56 % des allocataires étaient des personnes seules sans enfant, dont 57 % sont des femmes. En janvier, à l'annonce de la revalorisation, FO a rappelé le caractère pervers d'une prime financée par l'État (versée par les CAF et la MSA), gonflant artificiellement les bas



L'inFO militante

L'article que vous êtes en train de lire est tiré de la revue « L'inFO militante », le bimensuel de la confédération Générale du Travail Force Ouvrière.
[Consulter les articles](#)



revenus et sans que l'employeur ne soit sollicité sur le salaire versé. C'est « *en fait une trappe à bas salaires* », pointait le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot. Or, « *c'est par les salaires qu'on doit arriver à vivre de son travail* », soulignait-il, appelant à leur vraie hausse, c'est-à-dire à une augmentation du salaire brut par les employeurs. ■

VALÉRIE FORGERONT

Journaliste à *L'inFO militante*

L'INFO MILITANTE

Le bimensuel de la Confédération

[#CAF](#) [#Femme](#) [#MSA](#) [#Prime d'activité](#) [#Salaire](#)

Partager cet article :      

Sur le même sujet



JURIDIQUE

La nouvelle prime d'activité : pour qui ? Comment ?

La prime d'activité, qui remplacera à partir du 5 février à la fois le RSA dit d'activité (perçu par les salariés les plus pauvres) et la prime pour l'emploi, est un complément de revenu mensuel auquel peuvent prétendre les travailleurs âgés d'au moins dix-huit ans qui perçoivent une (...)

